

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-120

Séance du 13 septembre 2024

Date de convocation :

2 septembre 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Représentés : 3

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 13 septembre 2024 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mr Maison (a donné pouvoir à Isabelle Monédière), Mr Martinie (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Mr Leclerc (a donné pouvoir à Jean-Pierre Broussolle)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : EDF « Système de Pilotage Intelligent des Bâtiments »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'EDF concernant le « Système de Pilotage Intelligent des Bâtiments ».

Après explications et échanges, il est décidé d'opter pour une installation dite « vente matériel et installation » pour un coût de 9 003,00€ HT, soit 10 803,60€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **ACCEPTER** l'offre d'EDF relative à l'installation du « Système de Pilotage Intelligent des Bâtiments », dans sa formule dite « vente matériel et installation » pour un coût de 9 003,00€ HT, soit 10 803,60€ TTC ;
- **DONNER** délégation de signature à Monsieur le Maire pour toutes démarches afférentes à la présente décision.

Le Maire.

M. AUBOIROUX

